

● (1450)

[Traduction]

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAINLES SÉANCES D'INFORMATION À L'INTENTION DES
SÉNATEURS—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'honorable M. Lorne Bonnell: Honorables sénateurs, je vois que nous avons un nouveau leader du gouvernement. Le sénateur Simard répond maintenant aux questions au nom du gouvernement. Je le félicite pour cette promotion.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Bonnell: Je ne sais pas à qui je dois poser ma question.

Le sénateur Simard: Vous avez une question?

Le sénateur Bonnell: J'ai une question.

Le sénateur Simard: Nous prenons des notes.

Le sénateur Bonnell: Ce n'est pas un discours, mais il y a d'autres sénateurs qui engagent un débat pendant la période des questions et nous font perdre notre temps.

Pour ce qui est du libre-échange entre le Canada et le Mexique—je ne sais pas si les États-Unis sont toujours dans le portrait ou s'ils sont l'enjeu des négociations—le président Bush ne parle plus comme il devrait à ces grandes conférences.

Je crois savoir que la Chambre de commerce du Canada a tenu une séance d'information. Nous, les sénateurs, les membres de la Chambre haute du Canada, nous n'avons pas eu droit à pareille séance d'information. Je me demande si les représentants de cet organisme pourraient venir au Sénat pour en tenir une. Nous pourrions les inviter devant le comité plénier, à huis clos s'il le faut, pour que ni les médias ni personne d'autre n'entendent le secret que la Chambre de commerce ne veut pas révéler à la population canadienne. Nous pourrions au moins être informés, nous les représentants de la Chambre haute.

Peut-on s'attendre à semblable séance d'information au sujet de cet accord de libre-échange de la part du gouvernement du Canada?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, je prends la question de l'honorable sénateur en délibéré, de même que le désir apparent des sénateurs d'en face d'obtenir de plus amples renseignements sur ces négociations. Je vais consulter mon collègue du Cabinet, M. Wilson, à cet égard.

Entre-temps, je puis assurer au sénateur que, comme dans le cas de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, le Parlement aura l'occasion d'examiner et de débattre le projet de loi de mise en œuvre de tout accord nord-américain de libre-échange proposé.

Le sénateur Bonnell: Merci, honorables sénateurs. Autrefois, lorsque j'ai commencé à m'occuper de politique, le Parlement était toujours informé avant la Chambre de commerce de ce que faisait le gouvernement. Celui-ci avait l'habitude de faire ses annonces au Parlement. C'est ainsi que le Parlement devrait être le premier informé, mais, aujourd'hui, la Chambre de commerce est informée la première, puis vient le tour des représentants du peuple et, finalement, celui de la population.

LA CONSTITUTION

L'OPPORTUNITÉ D'UN RÉFÉRENDUM NATIONAL

L'honorable M. Lorne Bonnell: Permettez-moi de poser une autre question. J'ai remarqué que, hier, le premier ministre nous a dit combien il se réjouissait des résultats du référendum qui a eu lieu en Afrique du Sud. Le premier ministre ne voit-il pas maintenant quel magnifique instrument constitue un référendum pour sonder l'opinion publique? Est-il disposé à tenir au Canada un référendum sur la Constitution?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, je ne suis pas sûr que l'affirmation du sénateur soit conforme à l'histoire de notre pays. Tout ce que je puis lui dire, c'est que, dans le dernier Discours du trône, le gouvernement s'est engagé à consulter la population au sujet des questions constitutionnelles, ce qu'il a fait par l'entremise de la Commission Spicer, du Comité Beaudoin-Edwards et du Comité Beaudoin-Dobbie. Je n'exclus pas la possibilité que d'autres consultations diverses aient lieu avant que la question ne soit réglée.

Nous n'avons jamais écarté la possibilité de tenir un plébiscite ou un référendum national à cet égard.

Le sénateur Bonnell: En d'autres termes, si je comprends bien, honorables sénateurs, nous aurions pu apporter toutes les précisions que nous voulions. Lorsque l'honorable sénateur était ministre des Relations fédérales-provinciales, nous ne pouvions pas nous permettre de changer quoi que ce soit. Le texte était sacré. Il semble bien que ce n'est plus le cas. Un jour, il se peut bien que nous ayons un référendum sur la Constitution pour que la population canadienne puisse se faire entendre devant la Chambre de commerce.

LA RÉPUBLIQUE D'AFRIQUE DU SUDLA RÉFÉRENDUM—LA LEVÉE DE L'EMBARGO COMMERCIAL—LA
POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable M. Lorne Bonnell: Permettez-moi de poser une autre question au sujet du référendum qui s'est tenu en Afrique du Sud. Puisque les oui l'ont bel et bien emporté, est-ce que le gouvernement du Canada songe à lever l'embargo commercial qu'il impose à l'Afrique du Sud, afin que nous puissions vendre nos produits, car nous sommes en train de perdre nos marchés d'exportation aux mains de nos concurrents du monde entier.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, la question est à l'étude.

Le sénateur Bonnell: Par qui? Par le sénateur Simard ou par vous?

Le sénateur Frith: Le sénateur Simard s'occupe du dossier.

LA JUSTICEL'ANNULATION DU PROGRAMME DE CONTESTATION
JUDICIAIRE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'honorable Dalia Wood: Honorables sénateurs, j'ai une question pour le leader du gouvernement au Sénat.

Le président du Conseil du Trésor a aboli un programme essentiel, le Programme de contestation judiciaire. L'abolition